

Grands lacs, notamment celle que causent les phosphates?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, les États-Unis peuvent encore atteindre aux objectifs convenus. Ils auront besoin de multiplier leurs installations de traitement. Nous abordons le problème de deux façons: réduire les phosphates dans les détergents ou ajouter aux installations de traitement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE BILL C-187—LA MISE EN DÉLIBÉRATION POUR JEUDI

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Vu ce que nous a dit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à Whitehorse vendredi dernier au sujet du bill C-187, le gouvernement compte-t-il maintenant mettre ce bill en délibération soit au comité soit à la Chambre? S'il n'a pas l'intention de le faire, comme le ministre l'a dit à Whitehorse, pourrait-il faire une déclaration pour dissiper l'incertitude qui règne au sujet des capitaux de placements miniers au Yukon?

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais je permettrai volontiers au ministre de répondre à la question.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): J'aimerais clarifier la situation et le ferai dès que j'aurai eu l'occasion de m'entretenir de la question avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je voulais demander la parole moi-même sur un rappel au Règlement, simplement pour confirmer ce qui a été indiqué officieusement, savoir que devant le grand nombre de jours prévus dans cette partie de la session, je voudrais désigner jeudi comme jour prévu, et j'en donne donc avis à l'intention des services du greffier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT INFÉRIEURES À LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 juin, du bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amen-

dement, ainsi que des motions n^{os} 1 et 2 de M. Gleave (p. 7251).

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 22 juin dernier, le gouvernement libéral a eu l'audace d'amorcer le débat sur le bill C-244, dans l'espoir que la Chambre l'adopterait avec tous ses amendements avant les élections qui avaient lieu en Saskatchewan le lendemain. Les amendements que nous avons présentés, savoir les amendements n^{os} 1 et 2, portent sur les coûts de production. Nul doute que le ministre se serait réjoui de voir le bill adopté sans amendement le 22 juin, mais les agriculteurs de l'Ouest du Canada auraient su pertinemment qu'ils avaient été séduits par le gouvernement.

Les amendements n'ont pas été acceptés à ce moment-là et le ministre n'a rien appris de son expérience à la Chambre. Il est allé de l'avant. Il a fait parvenir des billets promissaires aux producteurs de l'Ouest, leur indiquant les montants qu'ils recevraient et la date à laquelle ils pouvaient compter sur ces libéralités. Il est hors de doute que les amendements que nous avons présentés concernant les coûts de production touchent à l'aspect le plus important de la mesure, dont doit se préoccuper le Parlement. Il n'est pas question d'une tentative de lavage des cerveaux des citoyens de l'Ouest au sujet de ce qu'ils doivent toucher et quand.

Dès le mois de juin, lors du débat sur le bill, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a parlé du prix des machines agricoles—coût direct affectant les producteurs. Dans le peu de temps où j'ai eu la parole, j'ai signalé au ministre de l'Agriculture qu'il n'avait rien fait depuis deux ans en ce qui concerne les prix de machines agricoles, malgré la recommandation de M. Barber qu'une enquête soit menée en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministre a dit: «Tenez-vous-en aux faits, cela n'est pas exact.»

Je veux signaler aux députés ministériels et en particulier au ministre que, dès le 14 octobre 1970, on a abordé le sujet pendant la période des questions. Il y a même eu, à une heure avancée de la nuit, un débat spécial sur la question de savoir si le gouvernement était disposé à agir en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au sujet du prix des machines agricoles. Nous avons parlé au ministre de l'Agriculture et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) en maintes occasions, et on s'est contenté de nous dire que le gouvernement étudiait la question et verrait ce qu'il était possible de faire.

Déjà le 14 octobre 1970, on posait une question à ce sujet. Le 21 mai, on en posait d'autres. Il y a eu des débats spéciaux tard dans la nuit sur les mesures que pourrait prendre le ministère de la Consommation et des Corporations. Tout ce qu'on nous a dit c'est qu'on s'occupait de la question. Tout cela démontre qu'on ne fait pas grand chose pour réduire les prix de revient des producteurs de l'Ouest du pays, pourtant c'est une question de la plus haute importance, et c'est précisément le but visé par l'amendement n^o 1. Le ministre devrait cesser d'essayer de faire croire aux cultivateurs de l'Ouest qu'un plan de stabilisation fondé sur le revenu brut au lieu du revenu net s'impose.